



Discours du budget 2020

Un budget responsable, une vision pour l'avenir

Séance extraordinaire du 2 décembre 2019

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,
Chers collègues du conseil municipal,

Je suis très heureux, ce soir, de vous présenter le budget pour l'année 2020 en compagnie de mes collègues du conseil municipal. Cette année, l'indice des prix à la consommation (IPC) pour la région de Montréal a grimpé à 2.7% pour la période d'octobre 2018 à octobre 2019. Nous sommes donc très fiers de vous annoncer que l'augmentation du compte de taxes annuel sera en deçà de l'IPC et se situera à 1,8% pour une résidence moyenne. Ceci démontre que nous prenons à cœur la gestion des finances de la Ville tout en respectant la capacité de payer des citoyens.

PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2019

Vous recevrez au cours du mois de décembre le bilan des réalisations de la Municipalité, *L'instigateur*, qui relate les projets réalisés au cours de la dernière année. Permettez-moi de prendre quelques minutes pour souligner quelques-unes de nos réalisations :

Sur le plan environnemental, nous avons poursuivi la réalisation d'actions prioritaires prévues au *Plan stratégique de développement durable* de la Ville pour la protection de l'environnement.

À cet effet, deux nouvelles bornes de recharge électrique ont été installées à l'Aréna Ville de La Prairie portant à huit le nombre mis en fonction au courant des dernières années;

Également, un conteneur pour la récupération du verre a été installé derrière la caserne des pompiers. Pour nous, il s'agit d'un enjeu sérieux et c'est pour cette raison que nous avons décidé d'offrir dès maintenant ce service aux citoyens, en mettant leur disposition un conteneur temporaire, en attendant la livraison de celui que nous nous sommes procurés.

De plus, nous avons fait l'acquisition de terrains au bord du fleuve. Il était important pour nous de redonner aux citoyens l'accès aux berges et la pleine jouissance des lieux. Cet achat permettra également de réaliser notre projet d'intégrer le parc du Bassin-de-La Prairie au réseau de la Route verte.

Également, la Ville a demandé à ce que des études de circulation et des études techniques concernant les infrastructures d'égout et d'aqueduc soient réalisées dans le secteur de la briqueterie. Ces études permettront de définir ensemble l'avenir de l'ancien site de la briqueterie et les résultats seront présentés lors d'une consultation publique.

Plus tôt cette année, la Ville a procédé à un inventaire exhaustif des arbres sur son territoire. Cet exercice a permis de déterminer que près de 1 000 arbres, morts ou gravement atteints par l'agrile du frêne, devaient être abattus ou élagués dans le parc de conservation du Marais afin de contrôler ce fléau et d'assurer la sécurité des lieux. Comme ce dernier est situé dans la zone du décret fédéral visant la protection de la rainette faux-grillon de l'Ouest, les travaux doivent être obligatoirement effectués en période hivernale afin d'atténuer les impacts sur les écosystèmes du parc.

Par ailleurs, la Ville a continué à investir dans la réfection annuelle de ses infrastructures.

Notamment, la réfection de la chaussée, des réseaux d'égout et d'aqueduc ainsi que la fermeture de terre-pleins ont été réalisés sur plusieurs rues et artères principales de la Municipalité. Un trottoir a également été ajouté sur le chemin de Saint-Jean jusqu'à l'avenue des Papillons afin d'assurer la sécurité des piétons. En 2019, la Ville a poursuivi son programme de maintien de sa flotte de véhicules en procédant au remplacement de cinq véhicules, dont une rétrocaveuse, un camion « six roues » et un tracteur à trottoir afin de maintenir des services de qualité aux citoyens.

Nous avons également été très actifs sur le plan social. La famille étant au cœur de nos préoccupations et parce que nous encourageons les saines habitudes de vie, nous avons fait l'acquisition d'un parcours *pumptrack* qui sera installé dans l'un des nombreux parcs de la Municipalité une fois l'hiver passé. Ce parcours a d'ailleurs connu un vif succès auprès des jeunes l'automne dernier.

Depuis l'adoption de notre politique culturelle en 2017, nous nous efforçons encore et toujours de faciliter le contact entre le public et l'art. C'est pourquoi, l'automne dernier, nous avons offert une nouvelle programmation de concerts intimes et de spectacles pour enfants à très faible coût, et ce, dans un bâtiment historique, le Théâtre du Vieux-La Prairie. Cela a été un franc succès : presque toutes les représentations l'ont été à guichet fermé!

Enfin, la Ville a procédé à la création de 6 nouveaux postes au sein de l'administration municipale et 3 autres seront créés en 2020 afin de poursuivre notre volonté de toujours offrir un service de qualité à nos citoyens. Ce qui démontre encore une fois que la Ville de La Prairie contribue à la création d'emploi dans la MRC de Roussillon.

LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE

Avant de vous présenter les grandes lignes de notre budget, il est primordial de vous décrire brièvement le contexte budgétaire dans lequel nous l'avons préparé :

1. 2020 : première année du nouveau rôle d'évaluation foncière

Le 1^{er} janvier 2020 entrera en vigueur le nouveau rôle triennal d'évaluation. Ce rôle, préparé par un évaluateur indépendant, constitue un inventaire de toutes les propriétés situées sur le territoire. Le rôle d'évaluation sert de base au calcul des taxes municipale et scolaire.

Tous les trois ans, un nouveau rôle est déposé pour s'ajuster aux fluctuations du marché immobilier et ainsi actualiser la base d'imposition des propriétés. L'augmentation totale du rôle 2020-2021-2022 est de 12,18%. En ce qui a trait à la valeur moyenne résidentielle, incluant entre autres les propriétés unifamiliales et les unités en copropriétés, elle est de 11,20 %. Une telle augmentation démontre clairement l'intérêt des gens à venir s'installer dans notre dynamique Municipalité.

2. Augmentation marquée de l'IPC – région de Montréal

En date du 31 octobre 2019, l'IPC de la région de Montréal se situait à 2,7% comparativement à 1,8% à pareille date l'année précédente. Il est à noter que l'indice des prix à la consommation est souvent utilisé comme mesure d'inflation par nos partenaires à qui nous payons des quotes-parts.

3. 2020 : première année complète de la cueillette des matières organiques

Depuis le 30 septembre dernier, Brutus, le nouveau compagnon organique, est arrivé à votre domicile. L'année 2020 sera la première année complète de ce nouveau service offert par la MRC de Roussillon et se traduit nécessairement par une légère augmentation.

4. Nouveau pacte fiscal

Le 30 octobre 2019, les représentants du gouvernement du Québec et des municipalités ont conclu le *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes*. Le montant estimé pour 2020 pour la Ville de La Prairie est de 0,2 M\$.

Bref, encore une fois cette année, nous avons fait cet exercice en gardant à l'esprit de rationaliser et d'optimiser les dépenses de façon responsable.

LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

Je vous présente maintenant le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022 qui prévoit des investissements de 69,1 M\$.

En 2020, les principaux éléments du programme, pour les investissements prévus, atteignent 30,3 M\$, et se répartissent comme suit :

- 22,6 M\$ pour les infrastructures et la voirie;
- 3,8 M\$ pour les équipements de loisirs et de parcs;
- 1,9 M\$ pour les bâtiments;
- 1,1 M\$ pour des projets liés à l'environnement et à la sécurité;
- 0,9 M\$ pour les véhicules et divers équipements.

Pour les deux autres années, les investissements estimés prévus sont de l'ordre de 19,5 M\$ pour 2021 et 19,3 M\$ pour 2022.

Les sommes supérieures d'investissement en 2020 s'expliquent par les travaux requis pour le lancement du projet résidentiel de l'écoquartier TOD La Prairie-sur-le-Parc. Le financement de ce projet est assumé par le promoteur.

Il est également important de rappeler que le plan triennal d'immobilisations regroupe un ensemble de projets et de programmes d'investissements que la Ville prévoit réaliser et entreprendre au cours des trois prochaines années.

L'adoption du PTI confirme les intentions du conseil municipal en matière d'investissement. Il ne s'agit pas d'une autorisation de dépenser ni d'un engagement ou d'une garantie de réalisation, mais bien d'un outil financier qui sert de guide à l'investissement en fonction des opportunités qui s'offre au conseil.

Ceci étant dit, les principaux projets et investissements prévus au cours de la prochaine année sont les suivants :

En ce qui a trait au développement :

- 12,5 M\$ pour le développement de l'écoquartier TOD La Prairie-sur-le-parc;
- 1,1 M\$ pour les plans et devis de la construction d'une 2^e glace à l'Aréna Ville de La Prairie. La Ville prévoit déposer une demande de subvention pour les travaux à réaliser;
- 0,8 M\$ pour une étude ainsi que le désamiantage de la *Maison à Tout le Monde*;

- 1,0 M\$ pour l'aménagement d'un nouvel écocentre;
- 2,1 M\$ pour la reconstruction de la piscine extérieure;
- 3,4 M\$ pour la réfection du poste de pompage de Clairière IV;
- 3,6 M\$ pour la réfection du boulevard des Alizés;
- 1,5 M\$ pour l'aménagement d'un terrain de football et de soccer synthétique;
- 1,0 M\$ pour la construction d'une passerelle reliant les villes de Brossard et La Prairie favorisant ainsi la mobilité active.

En ce qui a trait au maintien de nos infrastructures :

- 1,8 M\$ sera consacré au programme de réfection de la chaussée;
- 0,7 M\$ sera consacré au programme de remplacement de véhicules;
- 0,3 M\$ sera consacré au programme de remplacement du matériel informatique;
- 0,1 M\$ sera consacré au programme de distribution d'arbres et de développement durable.

Finalement, pour la plupart des projets mentionnés, des demandes de subventions seront acheminées aux diverses instances gouvernementales.

FAITS SAILLANTS DU BUDGET

Pour l'année 2020, le budget équilibré de la Ville de La Prairie se chiffre à 43,2 M\$ et se répartit comme suit :

- 24,7 M\$ pour les frais d'exploitation, ce qui représente plus de la moitié du budget;
- 11,6 M\$ attribués aux quotes-parts versées aux organismes régionaux et suprarégionaux (CMM, MRC de Roussillon, Régie intermunicipale de police Roussillon, transport collectif, Régie d'assainissement des eaux), ce qui représente plus du quart du budget;
- 6,9 M\$ pour le service de la dette, ce qui représente 15,9 % du budget.

Par ailleurs, un excédent non affecté de 1 593 400 \$ a été utilisé pour équilibrer le budget. Cette démarche nous permet de faire bénéficier directement les contribuables des excédents obtenus au cours des années tout en minimisant les hausses de taxes.

Également, un excédent affecté de 675 000 \$ a été utilisé afin de financer l'acquisition des bacs bruns servant à la collecte des matières organiques, excédant qui avait été réservé à cette fin.

Globalement, le budget 2020 représente une augmentation totale des charges de l'ordre de 3 M\$ (7,6 %) par rapport à celles de 2019.

Cette hausse s'explique principalement par :

- l'achat de bacs bruns pour la collecte des matières organiques de 0,7 M\$;
- la mise à niveau des salaires de 0,5 M\$;
- l'augmentation des quotes-parts de 0,6 M\$;
- la hausse de nos contributions à la dette de 0,3 M\$;
- la hausse des autres dépenses d'opération de 0,6 M\$.

TAXATION – TAUX ET COMPTE DE TAXES MOYEN

En accord avec notre engagement, le conseil municipal présente encore cette année un taux de taxation très compétitif. Afin de refléter l'augmentation des valeurs liées au nouveau rôle d'évaluation, les taux de taxes foncières ont diminué par rapport à l'année précédente. Par la suite, un pourcentage d'augmentation a été ajouté pour tenir compte de l'inflation des dépenses municipales.

Les taux pour la catégorie « résidentiel » sont donc les suivants :

- 0,64 \$ du 100 \$ pour la taxe foncière (diminution de 6 cents du 100 \$ d'évaluation en raison du nouveau rôle d'évaluation);
- 194 \$ pour la taxe d'eau (augmentation 4 \$/unité);
- 0,24 \$/m³ pour le tarif d'eau traitée au niveau de l'assainissement (augmentation 0,01 \$/ m³);
- 106 \$ pour la taxe sur l'assainissement (augmentation 10 \$/unité);
- 121 \$ pour la collecte des déchets (diminution 35 \$/unité);
- 51 \$ pour la collecte et la gestion des matières recyclables (diminution 11 \$/unité);
- 57\$ pour la collecte des matières organiques (nouveau);
- 20 \$ pour la gestion de l'environnement (augmentation 2 \$/unité);
- 45 \$ pour la possession d'une piscine (maintien).

L'impact pour une résidence moyenne à La Prairie, d'une valeur de 359 300 \$ en 2020, se traduit par une hausse du compte de taxes de 1,8 %, soit 50 \$ de plus que pour la même résidence en 2019.

Avec cette augmentation en deçà de l'inflation de la dernière année, le conseil est convaincu que les résidents de La Prairie devraient, encore cette année, avoir une charge fiscale moyenne inférieure à celle de la MRC pour ses logements.

Enfin, je rappelle à nos citoyens que nous maintenons la possibilité d'acquitter leur compte de taxes municipales en 12 versements égaux, et ce, par prélèvement bancaire mensuel préautorisé.

En conclusion, le budget 2020, le troisième depuis notre élection en novembre 2017, démontre notre volonté de continuer à offrir à la population laprairienne, des services de grande qualité tout en maintenant un compte de taxes compétitif.

Je tiens à remercier tous les membres du conseil municipal pour leur étroite collaboration dans l'adoption ce budget et de ce PTI.

Ces derniers se joignent à moi pour saluer le directeur général, monsieur Guy Hébert, le trésorier et directeur des Services administratifs et financiers, monsieur Frédéric Thifault, l'assistant-trésorier, monsieur Christian Dubé, ainsi que la chef revenu et états financiers, madame Stéphanie Tremblay, qui ont tous travaillé ensemble pour la première fois à l'élaboration du budget de la Ville de La Prairie.

Merci également à la directrice des communications, madame Dominique Beaumont, à tous les directeurs et directrices de services, ainsi qu'à tous les employés municipaux qui, chacun à leur manière dans leur travail respectif, nous permettent de maintenir une saine gestion financière et de vous présenter une augmentation de taxation en deçà de l'IPC.

Pour terminer, en cette période de festivités, mes collègues du conseil municipal ainsi que moi-même, vous souhaitons de joyeuses fêtes et une année remplie de succès.

DONAT SERRES, MAIRE